



Salaires ouvriers à partir du 1^{er} juillet 2024

FGTB

Bois et ameublement
Ensemble, on est plus forts

Adaptation à l'indice : les salaires sont augmentés de 1,25 %

SALAIRES DE BASE à partir du 01/07/2024

	37.20'	38	39	40
cat. I	18,4110	18,0880	17,6240	17,1840
cat. II	17,9210	17,6070	17,1550	16,7270
cat. III	17,4520	17,1460	16,7070	16,2890
cat. IV	16,9290	16,6320	16,2060	15,8000
Cat. V	16,3940	16,1070	15,6940	15,3010

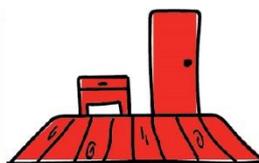
N'oubliez pas de consulter régulièrement notre site web, outre l'actualité syndicale, il vous fournira aussi les informations les plus récentes concernant le secteur et des liens intéressants. www.fgtbboisetameublement.be.

Des questions?

Contactez votre délégué ou votre section régionale CG.

Restez informé

Scannez le code QR et inscrivez-vous à notre newsletter.



Bois et ameublement

CP 126

